

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 07 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 07 avril, à dix-huit heures, s'est réuni à la salle du Conseil en l'Hôtel de Ville, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Paul SABATINO, Maire.

	18 h
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	26
Nombre de procurations :	0
Nombre de conseillers absents :	3
Nombre de conseillers excusés :	0

Date de convocation : 01/04/2025

18 H 00 : Le Maire ouvre la séance.

TABLEAU DE PRESENCE ET POUVOIRS			
<i>Noms des conseillers</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents</i>	<i>Pouvoir à</i>
ROSSO Georges	X		
SABATINO Paul	X		
DESMATS Nicole	X		
CORTES Jeanne	X		
JAUFFRET Michel	X		
GIRAUD Chantal	X		
MONTALBAN Francis	X		
ROSSO Viviane	X		
SACOMAN Roger		X	Francis MONTALBAN
DEQUIVRE Claude	X		
CASABURI Francine	X		
MAISONNEUVE Régis	X		
SOLE Jean-Pierre		X	Georges ROSSO
FERNANDEZ Danielle	X		
SALAS Aline	X		
MARTINEZ Véronique	X		
JUAN Annie	X		
BONNET Marie-Claude	X		
COSTE Raymonde	X		
BARTOLI Michel	X		
FIORI Frédéric	X		
LILLO Sabine		X	Paul SABATINO
MISSIMILLY Laurent	X		
GUEVARA David	X		
LAVAL Jacques	X		
MAZADE Alain	X		
CANGELOSI Laëtitia	X		
GROBEL Pierre	X		
GUIDI Marie-Noëlle	X		

Monsieur le Maire : Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, Mesdames les adjointes, Messieurs les adjoints, je déclare ouvert ce conseil municipal.

Monsieur le Maire : dans les listes que l'on nous préconise de tenir pour la liste des adjointes et des adjoints, nous devons avoir une femme, un homme, une femme, un homme, par strate et quand on a un masculin au départ, à la fin se sera automatiquement un féminin. Le maire n'étant pas dans ce compte, si c'est un nombre pair, celui du début et celui de la fin doit être d'un sexe différent. Je vous propose que l'on fasse ce conseil sur cette base. Je vais d'abord vous indiquer les pouvoirs : Roger SACOMAN donne pouvoir à Francis MONTALBAN, Sabine LILLO donne pouvoir à Paul SABATINO, Jean-Pierre SOLE donne pouvoir à Georges ROSSO.

Nous allons commencer par élire le secrétaire de séance.

Madame Marie-Claude BONNET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire : nous commençons ce conseil par l'adoption du procès-verbal de la séance du 19 mars qui est la pièce numéro 1.
Est-ce qu'il y a des questions ?

Contre ? Abstention ? Donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie

Monsieur le Maire : compte-rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

2025 D001	DEMANDE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 DANS LE CADRE TRAVAUX DE PROXIMITE 2025 : Réfection de menuiseries pour le groupe scolaire François Bessou de la commune du Rove.
2025 D002	Désignation de la SCP PLANTARD ROCHAS ROULLIER VIRY & ROUSTAN BERIDOT Avocats associés, concernant la requête BALTAZAR / Commune du Rove.
2025 D003	DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 POUR LA SECURITE PUBLIQUE ACQUISITION DE CAMERA MULTIOBJECTIF SITE NIOLON

Monsieur le Maire : 1^{er} rapport détermination du nombre d'adjoints et d'adjointes.

L'article L.2122-2 du C.G.C.T fixe le nombre maximum d'adjoints à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

Nous sommes 29, à 30%, nous avons droit à un nombre maximum de 8 adjoints.

A noter que la loi N°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a modifié les règles de parité pour l'élection des adjoints dans les communes de plus de 1 000 habitants en imposant une stricte alternance entre candidats de chaque sexe.

Contre ? Abstention ? Donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Ce qui veut donc dire que nous allons demander à qui présente une liste, de se déclarer.

Francis MONTALBAN : je me déclare

PV du 07 avril 2025

Monsieur le Maire : C'est toi qui te declares au nom de toute la liste

Monsieur Francis MONTALBAN présente la liste :

1^{er} adjoint : Francis MONTALBAN
 2^{ème} adjointe : Nicole DESMATS
 3^{ème} adjoint : Michel JAUFFRET
 4^{ème} adjointe : Jeanne CORTES
 5^{ème} adjoint : Georges ROSSO
 6^{ème} adjointe : Chantal GIRAUD
 7^{ème} adjoint : Michel BARTOLI
 8^{ème} adjointe : Viviane ROSSO

Je vous propose que l'on procède au vote par bulletin secret à l'appel de vos noms.

Alain MAZADE, Laetitia CANGELOSI, Marie-Noëlle GUIDI, Jacques LAVAL, Laurent MISSIMILLY, Frédéric FIORI, Michel BARTOLI, Raymonde COSTE, Marie-Claude BONNET, Annie JUAN, Véronique MARTINEZ, Aline SALAS, Danielle FERNANDEZ, Régis MAISONNEUVE, Francine CASABURI, Claude DEQUIVRE, Viviane ROSSO, Francis MONTALBAN, Chantal GIRAUD, Michel JAUFFRET, Jeanne CORTES, Pierre GROBEL, Nicole DESMATS, Georges ROSSO, Paul SABATINO, David GUEVARA.

Je demande aux 2 plus jeunes de la dernière fois à savoir Laurent et David de procéder au dépouillement :

23 pour la liste MONTALBAN
 3 nuls
 et 3 absents

La liste de Monsieur MONTALBAN a obtenu 23 voix. Elle est brillamment élue.

Les adjoints ayant déjà reçus leur écharpe, je vais demander au nouvel adjoint élu qui ne l'a pas reçue, de venir.

Remise de l'écharpe à Michel BARTOLI par Paul SABATINO.

Félicitations et applaudissements.

2025/03 bis/03	INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS.
-----------------------	---

Monsieur le Maire : c'est exactement ce que nous avons voté la dernière fois. Les comptes sont décidés par l'administration en fonction d'un barème et nous ne pouvons pas donner 1 euro de plus que la règle le conçoit, cela passe au contrôle de légalité.

Je vous propose de voter pour les indemnités.

Contre ? Abstention ? Donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Je vous remercie de l'ensemble de la tenue de conseil d'urgence car le Sous-Préfet nous avait demandé de régulariser cette situation au plus tôt

PV du 07 avril 2025

Marie-Noëlle GUIDI : pourquoi pas 100% des indemnités

Monsieur le Maire : Chaque élu adjoint doit avoir le même pourcentage d'une valeur donnée selon la strate de la commune.

Il y a un pourcentage pour les maires qui a été attribué. C'est en fonction de la taille de la commune. Le maire de Marseille n'a pas la même indemnité que le maire du Rove, mais même les adjoints.

Un montant est attribué à chacun en fonction d'une enveloppe globale. Vous pouvez aller consulter les modalités sur internet. C'est très codifié et très réglementé.

Merci à toutes et à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, il n'y a pas d'intervention, Monsieur le Maire lève la séance à 18 h 15.

La secrétaire de séance
Marie-Claude BONNET

